

DEFI FRANCE KFS (Kart Formula Sport) 2013

(Finale nationale Challenge KFS, Agrément FFSA CK3)

REGLEMENT SPORTIF

ART. 1 - ORGANISATION : Le DEFI FRANCE 2013, catégories KFS Jeune, KFS 100 et KFS 125 est organisé par GOKART, Z.I. Bois de Plante, 37700 LA VILLE-AUX-DAMES.

L'A.S.K. ACO prendra en charge l'organisation, assistée de l'équipe technique de GOKART.

ART. 2 - DEROULEMENT :

Le DEFI FRANCE 2013 se déroulera **sur la piste Alain Prost au MANS (72) les 12, 13 et 14 juillet 2013.**

ART. 3 - PARTICIPANTS : Les pilotes devront posséder une licence Compétition Nationale de Karting FFSA validée 2013 et respecter les règlements de la FFSA parus dans le Règlement Sportif National 2013.

ART. 4 – ENGAGEMENT : Le droit d'inscription est de 145 Euros (transpondeur, numéros de course et essais du vendredi et du samedi compris).

Engagement libre, mais nombre limité en fonction des dates d'inscription.

Confirmation des engagements et contrôle administratif le vendredi 12 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (le samedi 13 juillet de 8h00 à 9h00, sous réserve d'avoir informé GOKART préalablement).

ART. 5 - DEROULEMENT :

Essais le vendredi et le samedi matin. Essais chronos le samedi matin.

Les courses se dérouleront au minimum en 3 manches de qualification de 10 tours.

Les pilotes classés à l'issue de ces manches du 1^{er} au 31^{ème} disputeront une pré-finale de 20 tours et une finale de 30 tours. Le classement de la finale donnera le résultat du "DEFI FRANCE 2013".

Les pilotes classés à l'issue des manches du 32^{ème} au 62^{ème} disputeront une pré-finale de 20 tours et une finale de 30 tours.

ART. 6 - GRILLE :

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

ART. 7 - ATTRIBUTION DES POINTS :

Points des manches : 0 point au 1^{er} / 2 points au 2^{ème} / 3 points au 3^{ème} et ainsi de suite, par progression croissante d'un point.

En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes à l'issue des manches, ils seront départagés en fonction de leurs chronos.

Tout concurrent déclassé lors d'un contrôle technique ou suite à une décision de la direction de course, sera classé dernier de la manche en question.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la pré-finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la pré-finale.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la finale.

Se référer au Règlement Sportif et Technique FFSA 2013.

ART. 8 - ENREGISTREMENT DU MATERIEL : Enregistrement du matériel le vendredi 12 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (le samedi 13 juillet de 8h00 à 9h00, sous réserve d'avoir informé GOKART préalablement).

ART. 9 - POINTAGE ELECTRONIQUE : Système CHRONELEC.

Au moment de l'enregistrement du matériel, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence. Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote. En cas de perte, il sera facturé 200 Euros. La licence sera restituée contre le retour du transpondeur.

ART. 10 - REMISE DES PRIX : Plus de 15 000 € répartis parmi tous les participants (trophées et lots).

ART. 11 - RESERVES : L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course. Un concurrent ou son entourage ayant un comportement anti-sportif pourra se faire exclure par les commissaires sportifs après consultation du Règlement Sportif et Technique National FFSA 2013.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

ART. 12 - EQUIPEMENTS : Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (combinaison, casque, minerve et chaussures montantes). Le port du pare-côtes est vivement conseillé. Veuillez consulter le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2013.

ART. 13 - PNEUMATIQUES : Les pneumatiques Slick de la course seront vendus obligatoirement sur place par l'organisateur au prix préférentiel de 150 Euros TTC le train de VEGA KFH et de 180 Euros TTC le train de VEGA KFS le vendredi 12 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (le samedi 13 juillet de 8h00 à 9h00, sous réserve d'avoir informé GOKART préalablement). Ils proviendront d'une même série de fabrication. Il est souhaitable d'être muni d'un deuxième jeu de jantes.

En KFS 125, les pneus pluie de la catégorie ne seront pas vendus par l'organisateur.

ART. 14 - RECLAMATIONS : Se référer aux articles du Règlement Technique et Sportif FFSA 2013.